

**Administration communale**  
**UCCLE**  
**Service Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : RP/amm U85F° 360  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.253/s.442  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue Basse, 90. Transformation et surhaussement d'une maison.

En réponse à votre lettre du 11 septembre 2008, en référence, reçue le 15 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1er octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La demande vise à transformer et améliorer les caractéristiques thermiques d'une petite maison d'habitation, qui date d'avant 1932 et se situe dans la zone de protection du cimetière du Dieweg.

La maison, en briques peintes, compte actuellement un rez-de-chaussée et un niveau sous toiture. Le projet prévoit le surhaussement de la façade de +/- 4m pour un gain de superficie de +/- 45m<sup>2</sup>. La hauteur de corniche serait alignée à celle de l'habitation mitoyenne droite.

L'expression architecturale des façades serait totalement modifiée (larges baies horizontales, châssis en afzélia, bardage et élément de liaison en afzélia, claustra en cèdre ton noir, toiture inclinée en zinc, crépis/enduit sur Verotec ou isolant blanc, etc.).

***La CRMS ne s'oppose pas à la réalisation du projet car il aura peu d'incidences sur le site classé situé à l'arrière de la parcelle.***

***Elle s'interroge toutefois sur la pertinence d'inverser les fonctions du premier étage et d'aménager une salle de bain en façade avant (1<sup>er</sup> étage) plutôt qu'une pièce de vie qui constituerait une meilleure interface avec l'espace public.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.